

Mardi 24 novembre 2020

Convention annuelle du Conseil de développement du Val-de-Marne

2020 – 2040 - Coopérer pour mieux agir

Face aux crises environnementales, sociales, économiques, sociétales, institutionnelles...
définissons ensemble des chemins fructueux
pour le Val-de-Marne.

Faire le point, dans un contexte marqué par d'importantes évolutions.

Recréer un cadre partagé de références et d'actions.

Une compréhension commune des débats qui traversent la société sur l'aménagement et le développement urbain ainsi que des recompositions urbaines, économiques et sociales qui sont à l'œuvre dans notre région, mais aussi un renouvellement de nos approches collectives en matière d'aménagement et de développement, confrontées à de nouveaux défis (place de la nature en milieu urbain, nouveaux modes de vie et de travail, dynamiques métropolitaines, etc.), apparaissent aujourd'hui nécessaires.

A contrario, ne pas réinterroger nos pratiques, nos façons de penser et d'organiser le développement, nos méthodes de débat et de « coproduction », à toutes les échelles et avec tous les acteurs, c'est, à court terme, prendre le risque d'un « grippage » voire d'un blocage de très nombreux projets. Ces dernières années, on a pu constater les prémises de telles situations. C'est aussi entretenir le risque de déséquilibres majeurs ou d'une inadaptation croissante entre les dynamiques économiques et sociales, d'une part, et les politiques territoriales, d'autre part.

A l'heure d'une nouvelle étape pour le « bloc institutionnel local », une réflexion, une vision commune, une capacité collective à s'engager ensemble dans une « transition » et à porter ensemble des propositions, apparaissent indispensables.

Repères

Des années 1960 aux années 1990, c'est le temps des Villes nouvelles. Le Val-de-Marne demeure en retrait des grandes dynamiques d'aménagement du territoire francilien, comme l'ensemble des Départements de première couronne.

Le schéma directeur de 1965 engage le déploiement de l'économie francilienne au-delà de la première couronne ; il prévoit la réalisation de « centres restructurateurs » autour de villes nouvelles, d'un maillage autoroutier renforcé et l'extension des lignes de transports au-delà de la première couronne avec la naissance du RER.

Le Val-de-Marne voit alors son poids économique et démographique décliner à l'échelle de l'Ile-de-France. **C'est aussi une période de désindustrialisation et de profondes mutations de l'écosystème socio-économique du Val-de-Marne.**

Entre 1968 et 1990, la progression du nbr d'emplois est 3 x moins importante qu'au plan régional ; l'emploi industriel diminue de 30% dans le Val-de-Marne, contre – 13% en Ile-de-France ; l'économie se « résidentialise ».

Résultat de faibles dynamiques urbaines, la population du Val-de-Marne diminue entre 1975 et 1982 et stagne entre 1975 et 1990.

Des activités et des habitants suivent un mouvement régional de desserrement, de relocalisation en 2e couronne et d'étalement urbain.

A partir des années 1990, le mot d'ordre devient « re-faire la ville sur la ville ». Un nouveau regard est porté sur les territoires de la couronne de Paris. Le CPER 2000-2006 engage un processus de « réinvestissement » sur le Val-de-Marne.

Le milieu des années 1990, une séquence de dynamiques urbaines et économiques s'ouvre pour le Val-de-Marne

Elle est entraînée par deux moteurs.

Les projets d'amélioration de l'offre de transports en commun : ouverture du TransVal-de-Marne (TVM) en 1993, mise en service du Transport en commun un Site propre Pompadour - Sucy en 2011, prolongement de ligne du métro 8 jusqu'à Pointe du Lac à Créteil en 2011, inauguration du Tram7 (Villejuif – Orly – Juvisy) en 2013...

Les dynamiques de projets de territoire : grand Orly, vallée scientifique de la Bièvre (de Montrouge et Gentilly à Antony et Fresnes), seine-amont (d'Ivry-sur-

Seine à Choisy-le-Roi), actep (association des collectivités de l'Est Parisien, de Vincennes à Bry-sur-Marne). Le 1er janvier 2000, la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre est la première créée dans le Val-de-Marne.

Le milieu des années 1990 est caractérisé aussi par une **volonté inédite, soutenue par l'institution départementale, de dialogues** entre élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, institutions universitaires et culturelles.... Le Conseil de développement du Val-de-Marne est créé en 1994, après un accord fondateur associant les élus de façon trans-partisane, l'Etat, l'Université Paris Est Créteil et les acteurs économiques (CCI, Medef et Partenaires sociaux). Le Conseil départemental du Val-de-Marne initie une série de rencontres et de dialogues (assises d'Orly, Tremplins économiques, assises citoyennes locales organisées avec les villes...).

L'association Orbival est créée par le Département en 2006. Relancé en 2007, le projet du Grand Paris devient alors le plus grand projet urbain européen en prévoyant de grandes opérations d'aménagements et le doublement du réseau du métro parisien. Le Val-de-Marne sera desservi par 17 nouvelles gares du Grand Paris Express. Ce projet soulève des potentialités inédites pour la métropole du Grand Paris et le Val-de-Marne et se traduit par une mise en chantier « tout azimut ».

La croissance démographique du département s'accélère entre 1990 et 2015 et rattrape celle de l'Île-de-France (+12,8% pour le Val-de-Marne et +13,3% pour l'Île-de-France).

Les années 2000 engagent un renouveau économique du Val-de-Marne, par générations successives de projets et de réussites.

Avec les réaménagements des boulevards urbains et des dessertes en transports en commun, le regard sur le Val-de-Marne change ; des grandes entreprises choisissent le Val-de-Marne : pour exemple Orange à Arcueil en 2006, La Centrale Leclerc à Ivry en 2006, la FNAC à Ivry en 2007, LCL à Villejuif en 2008.

Les dynamiques intercommunales font émerger les pôles d'activités du Département sur la carte du Grand Paris : pour exemple Sanofi conforte son installation dans le campus santé de la Vallée Scientifique de la Bièvre, à Gentilly en 2015, la Société Générale installe son technopôle au pôle Val-de-Fontenay en 2016, Essilor installe à Créteil son Centre innovation et technologie en 2017, la Maison du Handball ouvre ses portes à Créteil en 2018, Ubisoft investi Saint-Mandé en 2020.

L'horizon du Grand Paris Express (2024 – 2030) sera aussi celui de la livraison de grands équipements ou de grands sites métropolitains : pour exemple Campus

Grand Parc à Villejuif, Eco Campus Chérioux à Vitry, Cité de la gastronomie Paris-Rungis à Chevilly, La Scène digitale à Thiais, Le Quartier Ivry Confluence, la tour de l'arbre de vie du quartier de l'Echat à Créteil, Pôle Image Bry/Villiers.

Le Pôle d'Orly Rungis, réinvesti puissamment par ses opérateurs (rénovations du MIN conduites par Semmaris, extension de l'aéroport réalisée par ADP, développements du parc Icade, de Sogaris...), au carrefour de nombreuses nouvelles dessertes (tram, métro, tgv...), devient un « hub » métropolitain. L'opération d'intérêt national d'Orly Rungis – Seine Amont porte l'émergence de nouveaux quartiers autour des projets des Grandes Ardoines à Vitry-sur-Seine. Le périphérique s'estompe sous les grands projets urbains des portes de Paris, à Charenton-Bercy, à Ivry...

Outre ces dynamiques économiques et métropolitaines, les développements urbains des 20 dernières années ont permis **une amélioration globale du cadre de vie des val-de-marnais**, au plan culturel (développement de la Maison des Arts et de la Culture à Créteil, inaugurations du Mac Val en 2005 et de la Briqueterie en 2013 à Vitry-sur-Seine, etc.), universitaire (soutiens aux projets de l'Université Paris Est Créteil et Paris-Saclay au Kremlin-Bicêtre), de l'habitat (politique de soutien au logement social, qui représentent près de 30% des 634 000 logements sur le département, et de renouvellement urbain), de la nature en ville (création de nouveaux parcs départementaux comme ceux de la plage bleue à Valenton en 2005 ou des hautes bruyères à Villejuif en 2010, ... ; engagement du projet de réouverture de la Bièvre ; etc.), du sport...

Le Val-de-Marne, après près de 11% de la population régionale (1,387 M d'habitants), 9% des emplois régionaux (0,515 M d'emplois) ainsi que 8% des établissements économiques (103 000 établissements), a trouvé sa place dans les dynamiques régionales de développement.

Mais l'aube des années 2020 voit poindre aussi la montée des questionnements.

Aujourd'hui, les projets d'aménagement et de développement apparaissent en prise avec de nouvelles contraintes économiques. Ils sont plus difficilement supportés par leur environnement. Ils sont confrontés à de nouveaux défis. Quels développements urbains ? Quels projets de ville ?

Trois séries d'interrogations, notamment, traversent chacun d'entre eux.

Malgré les volontés de rééquilibrage, force est de constater la persistance des déséquilibres et l'aggravation des inégalités.

A l'échelle de l'Ile-de-France : c'est dans les territoires les plus riches de l'Ile-de-France que les niveaux de revenus ont augmenté de manière la plus forte (+10% à Paris, +9% dans les Hauts-de-Seine, +4,8% dans le Val-de-Marne et seulement +2,1% en Seine-Saint-Denis). Les inégalités se creusent aussi au sein du Val-de-Marne : entre 2012 et 2016, les inégalités de revenus entre les communes du Val-de-Marne ont augmenté de 22%.

Le développement s'opère également au péril de la diversité économique et sociale. L'augmentation des CSP + est plus élevée que celle des autres catégories socio-professionnelles (+10,3% entre 2011 et 2016). Ailleurs en Ile-de-France, ce phénomène est moins important (+6,3% entre 2011 et 2016).

La maîtrise d'un développement choisi apparaît incertaine. Les contraintes économiques conditionnent de plus en plus lourdement les « sorties » des opérations d'aménagement. Elles entraînent certaines spécialisations (gentrification, tertiarisation...). Elles contribuent aussi pour une large part à l'éviction de certaines activités productives.

Et, combien même les opérations d'aménagement permettent encore de travailler à une vision équilibrée de la fabrique urbaine (en diversité, en prise en compte des besoins d'équipements), elles apparaissent dépassées en dynamiques par pression urbaine organisée par la promotion immobilière sur les tissus pavillonnaires, dont la mutation s'est accélérée ces dernières années.

Enfin, les appréhensions vont croissantes sur notre capacité à organiser la résilience des territoires, avec l'accélération du changement climatique.

Comment concilier intensité urbaine et présence de la nature dans un département où 83% des sols sont artificialisés, presque la totalité pour les communes limitrophes à Paris ?

2020 – 2040 : quels enjeux ?

1 - Ces trois dernières décennies (1990/2020), pour le Val-de-Marne comme pour l'ensemble de la petite couronne parisienne, ont été une période de « mise en mouvement » et de fortes dynamiques urbaines, traduites in fine dans le(s) projet(s) du Grand Paris.

2 - Parvenue à ce point « d'accomplissement », le projet urbain, économique et social de la métropole parisienne envoyait cependant des signaux de crise, reflets de problématiques structurelles majeures et incontournables... quand bien même contournées.

3 - Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire de l'année 2020 vont rebattre les cartes. Le Val-de-Marne se retrouve devant des « scénarios d'incertitudes ». Les questionnements, les débats collectifs, les évolutions... qui apparaissaient nécessaires pour prévenir des difficultés et corriger des trajectoires, sont désormais « l'ardente opportunité » de dessiner de nouveaux chemins.

1. Trente années « dynamiques »

Après une période de déprise (pertes d'activités, relatif déclin démographique, résidentialisation), ces dernières décennies ont été, pour le Val-de-Marne comme pour la zone dense de l'agglomération parisienne, une période de renouveau aux plans urbain, économique et social.

1.1. Deux processus, articulés, en ont été les moteurs :

* La décentralisation et notamment la montée en puissance des Départements dans l'aménagement du territoire francilien (dans les années 1990 et 2000 : mise en place d'outils d'aménagement et de développement, intensifications des politiques publiques).

* La coopération métropolitaine et le projet du Grand Paris (à la fois projet de développement urbain, projet économique et social et projet de transports), qui se sont traduits par l'émergence de dynamiques de coopérations territoriales, puis par un « retour de l'Etat ». Il a représenté un temps de cristallisation et d'accomplissement de ces dynamiques nouvelles.

Ces processus ont entraîné une mise en chantier « tout azimut ».

1.2. Ils ont été nourris par deux orientations, structurantes sur la période :

* La priorisation donnée au réinvestissement de la zone dense (« reconstruire la ville sur la ville », Sdrif 1994 et surtout Sdrif 2013) dans l'optique notamment d'un développement plus durable au plan environnemental (éviter l'étalement urbain, optimiser les déplacements, etc.), conduisant petit à petit à un élargissement de la zone centrale de l'agglomération parisienne, incluant désormais le Val-de-Marne.

* Un nouveau regard sur la place des métropoles dans le développement territorial, avec pour l'agglomération parisienne, l'objectif d'une fonction motrice nationale et une inscription plus étroite dans le réseau des villes-mondes, impliquant une stratégie d'ouverture, d'attractivité et de développement renforcée.

2. La fin d'une séquence ?

Des clignotants d'alerte se sont allumés ces dernières années ou derniers mois, illustrés notamment par les interrogations et remises en cause de grandes opérations d'urbanisme ou la montée en puissance, dans les débats municipaux, du mot d'ordre « stop bétonisation ». Des questionnements sont partagés aussi sur les effets, au plan des équilibres sociaux, économiques et urbains, des dynamiques d'aménagement et de développement induites par les chantiers du Grand Paris, étayés par les travaux conduits par ACADIE pour la SGP : incapacité à corriger les déséquilibres et réalités dysfonctionnelles de l'agglomération ; tendance contraire au renforcement des spécialisations préexistantes.

Les conséquences de remises en cause des projets urbains engagés peuvent être lourdes d'effets, pour les aménageurs publics et privés en premier lieu mais aussi pour la réponse aux dysfonctionnements de l'agglomération parisienne (mal logement, besoin d'équipements, etc.).

2.1. Ces débats nouveaux s'accompagnent d'une mise à mal de nos repères de l'aménagement et du développement :

Elle prend deux formes.

* Des questionnements et des mutations du côté des « producteurs de la ville » : déstabilisations des acteurs traditionnels, notamment des aménageurs publics ; prises de position de nouveaux acteurs privés ; positions parfois difficiles à tenir entre bonnes intentions (pour tenter de répondre aux attentes nouvelles) et logiques techniques et économiques des métiers de l'aménagement et de la construction.

* Des orientations stratégiques plus hésitantes, moins à même d'animer positivement le collectif de tous ceux qui ont vocation à participer aux projets : citoyens, acteurs économiques et sociaux, élus et services des collectivités, opérateurs, institutions publiques, etc. Deux illustrations : la précarité ou la non-continuité dans les politiques publiques d'aménagement du territoire régional de ces dernières années (malgré l'effet d'entraînement des grands projets engagés, l'urgence et le court terme semblent de plus en plus contrariés les visées sur le long terme, entraînant ci et là des remises en cause, des « pertes de mémoire » sur les objectifs initiaux, comme par exemple les évolutions régulières des propositions de l'Etat sur l'aménagement du Grand Paris) ; la « re-municipalisation » des débats sur les grands enjeux d'aménagement et de développement du territoire, avec une perte substantielle des acquis de la culture métropolitaine progressivement forgée au cours des 20 dernières années.

2.2. Ils renvoient surtout à des questions de fond :

* La « transition » et ses conséquences dans nos approches du développement local, au plan urbain, économique et social.

De fait, la dynamique urbaine, fruit de la période qui s'achève, n'intègre pas encore (car antérieure dans sa logique et sa conception) - ou court après - l'émergence de nouvelles questions qui tendent à requestionner l'aménagement : Quel sera le climat en 2050 ? Quelle prise en compte de la montée des risques environnementaux ? Quelle capacité de résilience ? Etc.

Les tensions sociales des dernières années (crise des gilets jaunes, radicalisation des formes de contestation ou montée en puissance de l'interpellation par la nouvelle génération ...), les incantations sur la mise en œuvre des objectifs de réductions de l'empreinte carbone décidés au niveau interétatique et dans les Conférences sur le Climat, ont reflété notre difficulté, sinon notre incapacité collective, à faire évoluer un système dépendant d'une « croissance carbonée ».

* Notre capacité à accompagner les nouvelles pratiques économiques et sociales qui interrogent nos organisations mais aussi l'ensemble des politiques territoriales.

La production urbaine, encore très traditionnelle, appréhende et intègre avec difficulté les mutations des réalités économiques et sociales (nouvelles formes d'entrepreneuriat, de travail, d'organisation de la vie quotidienne (déplacement, consommation, activités éducatives, culturelles...)).

Or, celles-ci induisent de nouvelles logiques territoriales pour les agents économiques et de nouvelles pratiques sociales et des espaces urbains pour les citoyens.

Elles pourraient impliquer de nouvelles politiques territoriales. Au plan économique, les défis ne seraient-ils pas davantage dans l'accompagnement des « usages » que dans l'accompagnement des « implantations » des entreprises ? Les évolutions des organisations du travail (plus nomades, interconnectées) n'induisent-ils pas de nouvelles offres urbaines et immobilières ?

De nouvelles réalités sociales appellent certainement de nouvelles politiques publiques. Avec les évolutions des parcours professionnels, comment penser de nouvelles « alliances » locales entre salariés, acteurs de la formation et territoires ? Avec les évolutions des organisations économiques (par exemple la montée de l'autoentrepreneuriat), comment faire évoluer les accompagnements sociaux ? Avec les évolutions des modes de vie métropolitains, comment réinventer les organisations institutionnelles et citoyennes ?

3 – Un horizon d'incertitudes ou l'opportunité de nouveaux chemins

Après la crise sanitaire, la crise économique et la crise sociale pointent leur nez et s'annoncent considérables. Elles sont encore difficiles à appréhender, mais on en voit déjà les mécaniques : pertes de revenus voire pertes d'emplois pour certains ; difficultés pour de nombreuses entreprises (difficultés financières, moindre capacité d'investissement..., pertes consécutives d'emplois et à nouveau de revenus) ; crise de la dette publique ; etc.

Par ailleurs, on le sait : les évolutions de la planète, notamment du climat, vont avoir pour conséquence de rendre plus fréquentes et violentes les catastrophes naturelles et sociales : sécheresse, tornade, inondation (risque auquel le Val-de-Marne est particulièrement exposé). Aura-t-on le temps de redresser la barre après la crise de l'année 2020 avant d'affronter de nouveaux défis ?

Si la crise vient augmenter les « périls » que l'on voyait poindre. Elle a aussi fait émerger de nouveaux défis.

De fait, la crise sanitaire de 2020 a été un révélateur de nos fragilités : nécessité de mieux organiser la « résilience » des territoires et leur capacité, avec notamment les Services publics, à faire face aux situations d'urgence, qu'elles soient sanitaires, environnementales, climatiques... , nécessité de redévelopper ou de mieux organiser des circuits « de courtes distances » pour la production et l'approvisionnement de l'agglomération parisienne, etc.

Elle a également été un « laboratoire » de nouvelles pratiques en matière de solidarités locales, d'organisations du travail, etc.

Ses leçons devront être mises à profit. Elles pourraient – devraient – être l'occasion de s'engager avec plus de résolutions dans les transformations nécessaires.

Au plan local, ce contexte pourrait être mis à profit pour ouvrir une nouvelle étape - un nouveau cycle ? - pour les dynamiques d'aménagement et de développement du Val-de-Marne, autour de nouvelles ambitions et de nouveaux projets fédérateurs, sans dogmatisme, mobilisant toutes les énergies, entrepreneuriales et sociales.

Cette nouvelle étape pourrait impliquer de nouvelles méthodes collectives et de nouveaux ressorts.

3.1. De nouvelles méthodes collectives :

De fait, les mutations du « territoire » sont de plus en plus le produit des projets des acteurs économiques et sociaux et de leurs interactions, avant d'être le résultat des politiques publiques conduites par les Collectivités. Cela va du rôle joué par de grands opérateurs économiques (comme les entreprises du numérique, du e-commerce...) à celui exercé au plan local par de nouveaux entrepreneurs (souvent innovants) ou par le tissu associatif. Ils sont de plus en plus les initiateurs ou les moteurs des transformations des territoires, indépendamment des impulsions données par les Collectivités publiques. Ce faisant, ces dernières sont invitées à repenser leur rôle, pour ne pas se retrouver en décalage ou chahutées. Elles sont conduites à développer de nouvelles fonctions d'accompagnement ou d'animation des démarches des acteurs ainsi que d'articulation de celles-ci avec les enjeux du territoire, à toutes ses échelles.

Pour autant, a-t-on réellement et complètement pris en compte ce rôle du local – voire du micro-local – dans les dynamiques d'aménagement et de développement ? Comment en tenir compte ? Comment l'accompagner au mieux ? Comment, aussi, le réguler si nécessaire ? Quelles nouvelles organisations démocratiques pour intégrer ces nouvelles réalités locales ?

Il y a certainement, là, matière à de nouvelles expérimentations et innovations pour le Val-de-Marne au sein de l'agglomération parisienne.

3.2. De nouveaux ressorts pour les politiques d'aménagement et de développement du territoire :

Au moins durant les prochains mois, un questionnement sera au centre des préoccupations : comment retrouver des organisations économiques en mesure

de ne pas nous remettre en situation de fragilité, comme lors de ces dernières semaines (relocalisation de certaines activités sensibles...) ?

Dans cette logique, « l'après » pourrait – devrait- être l'occasion d'une accélération des transformations en vue d'une économie plus respectueuse de l'environnement : circuits courts et productions locales ; nouvelles filières liées à la valorisation, à la récupération ou à la réparation ; activités sociales et solidaires, non marchandes ; etc. Ils représentent des gisements d'activités nouvelles et d'emplois, parfois très innovants (comme dans le domaine de la valorisation).

Des dynamiques d'acteurs, notamment dans le Val-de-Marne, ont largement anticipé ces mutations (campus urbain VSB, materiaupole, cluster eau, milieu, sol, club des éco-acteurs...). Elles pourraient être encore plus structurantes dans l'action publique et collective.

En bref,

2 risques (accentués par la crise de 2020) :

- la panne dans les dynamiques d'aménagement et de développement initiées ces dernières décennies (avec quelles conséquences, pour les collectivités et les aménageurs ? mais aussi quelles conséquences dans le retard pris dans la réponse aux besoins sociaux (de logements, d'équipements... ?) ;
- la crise politique et sociale ou le grand écart entre la « ville des développeurs » et la « ville du repli sur soi ».

2 nécessités :

- tirer les leçons des situations induites par l'épidémie du covid19 ;
- trouver les réponses aux difficultés sociales générées.

2 opportunités :

- remettre les pendules de l'aménagement « à l'heure » du défi climatique et partager à nouveau une culture commune entre tous ses protagonistes (habitants, entrepreneurs, acteurs sociaux, élus, opérateurs) ;
- redéfinir un « projet mobilisateur » global, après celui du « Grand Paris ».

Objectifs

Réfléchir, débattre, dessiner des chemins fructueux pour le Val-de-Marne pour la période à venir, 2020 – 2040.

Comment ?

Un groupe de travail : « groupe ressource »

Constitué en octobre 2020, via un « appel à participer », composé de représentants de diverses organisations sociales, associatives et économiques.

Feuille de route

1 Partager un « état des lieux » ; réfléchir ensemble aux enjeux. Où en sommes-nous dans les dynamiques d'aménagement et de développement ? Quels sont les questions nouvelles ?

2 Proposer de « nouveaux chemins ». Comment intégrer le monde demain et « construire le récit de la transition » ? Quelles nouvelles perspectives communes et positives de développement pour le Val-de-Marne ?

Méthode

Des ateliers-projets, des auditions, des « confrontations bienveillantes, fructueuses et constructives »

4^e trimestre 2020 / 1^{er} trimestre 2021

en partenariat avec l'Institut Paris Région

Enjeux environnementaux & développement urbain : Densification, oui – à quelles conditions ? Anticipation des crises /résilience, quels sujets ? quelles révisions ? quels plans d'action ?

Réalité des entreprises & aménagement du territoire : Nouvelles organisations économiques et du travail (réseaux...) et nouvelles réponses des territoires (parcours...) ?

Globalisation & vivre-ensemble : Ville-monde oui mais comment renforcer les solidarités locales ?

Le groupe de travail finalisera ses travaux dans le courant du 1^{er} semestre 2021, dans le cadre d'une nouvelle convention du Codev du Val-de-Marne, organisée début mars 2021. Il livrera et mettra en débat avec les décideurs publics une « charte » et des « propositions de travail ».

Rapport d'activités du Conseil de développement du Val-de-Marne

Le Conseil de développement du Val-de-Marne (Codev) a été constitué en 1994 par des personnalités économiques, sociales et culturelle, ainsi que de l'Université Paris Est Val-de-Marne, en partenariat avec la Préfecture, le Conseil départemental et de nombreuses collectivités du Val-de-Marne.

Le Codev a pour mission de conduire des réflexions prospectives ; il aborde des questions controversées de l'aménagement et du développement du Val-de-Marne. Il s'attache à y impliquer toutes les forces vives du département, qu'elles soient économiques, syndicales, sociales, éducatives, associatives, etc. Son rôle est d'ouvrir des débats et de les éclairer. Il formule, en conclusion de ses travaux, des avis et des propositions d'action. Le Codev a également pour projet d'associer les acteurs économiques, sociaux et culturels aux projets de leurs territoires et de leur permettre d'être pleinement parties prenantes voire coproducteurs de ses dynamiques, en lien avec les collectivités publiques.

Le Conseil de développement du Val-de-Marne est une association Loi 1901, qui regroupe :

- 3 membres de droit : la Préfecture ; le Conseil départemental du Val-de-Marne ; l'Université Paris Est Créteil ;

- des membres actifs, qui sont très divers : des partenaires sociaux, des chefs d'entreprises, des responsables d'établissements de formation et de recherche, des élus locaux, des présidents d'association dans des domaines très variés - action sociale, défense des droits, protection de l'environnement, caritatif...

Le Codev du Val-de-Marne est soutenu financièrement par :

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre (pour le projet de la Vallée Scientifique de la Bièvre)

L'EPT Grand Paris Sud Est Avenir

L'EPA Orly Rungis – Seine Amont (pour l'animation du conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturel de l'opération d'intérêt national)

La Ville de Sceaux (pour le projet de la Vallée Scientifique de la Bièvre)

Sanofi

Edf

Bio Springer

RATP

Sogaris

Pernod

Activité année 2019

1 - Séminaires, débats et assemblée annuelle « Quels territoires pour agir ensemble ? »

Depuis plusieurs années, le Codev explore les « mutations métropolitaines » à l'œuvre sur le Val-de-Marne. Elles sont liées à la globalisation et au bouleversement des modes de communication, de production et d'échanges. Elles ont entraîné de nouvelles façons de concevoir, de travailler et de pratiquer le territoire. De nouvelles réalités économiques et sociales sont de plus en plus présentes sur le Val-de-Marne avec la montée des profils d'auto entrepreneurs ou le développement des démarches collaboratives et de partage. La notion même de territoire s'est profondément transformée. Celui que nous vivons au jour le jour dans nos entreprises, associations, institutions, celui

où se tissent nos liens, où se nouent les relations qui nous sont utiles, a changé de dimension, voire de nature avec la mondialisation et la révolution numérique.

Le Codev a ainsi proposé à ses membres une réflexion sur les traductions que cette donne nouvelle pouvait / devait avoir pour le Département.

Plusieurs ateliers, réunis fin 2018 et début 2019, ont permis de repréciser ce que pouvait représenter « le territoire » (ou le local, ou la proximité) pour les acteurs économiques et sociaux. L'atelier du 20 mars 2019, avec l'audition de Stéphane Vincent (La 27^e Région) a porté sur les innovations dans la conception des politiques publiques.

Le Codev a aussi pris l'initiative de rencontres dans le contexte de la crise des « gilets jaunes » et du Grand débat lancé au plan national. La rencontre d'Orly du 12 février 2019 a eu pour thème « Comment revivifier notre démocratie ? » ; la rencontre de Créteil du 13 février, organisée en partenariat avec la CCI du Val-de-Marne, a eu pour thème « Comment engager la transition écologique, économique et sociale ? ».

Ces rencontres sont venues nourrir les débats de l'assemblée plénière du 26 mars en présence de Laurent Prévost, préfet du Val-de-Marne, et de Christian Favier, président du Conseil départemental du Val-de-Marne, organisés autour de 2 grandes questions : (re)penser collectivement le développement à l'heure de la transition ; (re)inventer les pratiques collectives, en résonance avec les réalités nouvelles et les aspirations des acteurs de notre société métropolitaine.

2 - Rencontres prospectives « Territoires de demain »

Le cycle des rencontres prospectives « Territoires de demain », coorganisées par l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir et l'Université Paris Est Créteil (UPEC) a été lancé à l'automne 2019.

Il représente un cadre ouvert aux acteurs du Val-de-Marne pour anticiper les enjeux qui impacteront les territoires dans les années à venir.

La première session des rencontres s'est tenue le 15 octobre 2019. Elle a eu pour thème : « Innovations numériques et multiplication des données : quels impacts pour le citoyen et le service public ? » et a été introduite avec la participation de Guillaume Bourlet, professeur agrégé de mathématiques à l'IUT Sénart Fontainebleau, vice-président en charge du numérique de l'Université Paris-Est Créteil.

La 2^e édition des rencontres s'est tenue le 21 janvier 2020 sur le sujet des « « Les équipements publics : demain, quels usages, quels lieux, quels partages ? ». Elle a été ouverte avec le témoignage d'opérateurs dont la démarche vient battre en brèche les représentations habituelles de l'équipement public et permet d'ouvrir la réflexion quant à ses domaines, ses modèles ... le DipBike de Créteil, la Coop'Cot à Créteil, la Cour Cyclette à Alfortville, la MIEE (Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant de l'UPEC) à Créteil, Coworkcity à Alfortville...

3 - Mise en œuvre de la charte Cap 2024 du Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels de l'Opération d'intérêt national d'Orly Rungis Seine Amont

Porté et animé par le Codev, le Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels d'Orly Rungis Seine Amont a été créé lors du lancement de l'opération d'intérêt national, en 2007/2008. Il est un volet de la grande opération d'urbanisme d'Orly-Rungis Seine-Amont et accompagne les travaux de l'EPA ORSA. Il permet d'associer les acteurs du territoire d'Orly-Rungis Seine-Amont à la définition et à la mise en œuvre des projets, dans l'optique d'un développement urbain partagé et durable.

Les 4^e états généraux d'Orly-Rungis Seine-Amont, organisés en avril 2018, avaient engagé une nouvelle phase dans la démarche du Conseil consultatif. La charte « Cap 2024 », débattue lors de ces états généraux, identifiait les dispositifs et les initiatives qui permettraient aux acteurs d'être parties prenantes des projets dans leur phase de transformation opérationnelle. Deux séries d'initiatives ont

été prises dans cet objectif, sur lesquelles un point intermédiaire a été effectué lors du comité de pilotage du Conseil consultatif organisé le 3 octobre 2019 à Ivry-sur-Seine :

– Lancement d'un premier groupe de travail thématiques visant à associer les acteurs aux programmations, voire à les impliquer dans la recherche de réponses opérationnelles.

Réunis le 5 avril et le 5 juin 2019, il a porté sur les enjeux liés à l'enseignement supérieur et la recherche dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national. Ces rencontres ont réuni une 20taine d'acteurs : représentants des universités UPEC et Sorbonne Université et des Ecoles du supérieur (CFI, CFA Sup 2000, Eco Campus, Ecole Méliès) présentes sur le périmètre de l'OIN ; acteurs de la vie étudiante (Crous, Afev) ; acteurs de l'innovation (Campus urbain, Matériaupôle, FuturÂge) ; partenaires institutionnels (Rectorat, EPT, Département, Ville d'Ivry...).

Les conclusions du groupe de travail ont permis de préciser un cahier des charges pour de nouveaux types de résidences étudiantes, mieux ancrées dans le territoire, ainsi que de nourrir les attendus d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'EPA ORSA sur le secteur du SENIA à Orly/Thiais.

– Préparation d'un premier atelier-projet sur les mutations du pôle d'Orly-Rungis.

Dans la perspective d'une matinée de travail Opérateurs/Acteurs sur les mutations du pôle d'Orly-Rungis, des entretiens auprès d'une 15zaine d'acteurs du territoire (entreprises, opérateurs économiques, acteurs sociaux et culturels) ont été conduits fin 2019 : la Ferme du Saut du Loup, ADP, la Semmaris, le CC Belle-Epine, la CNL, Amorino, Valophis, le Matériaupôle, L'Oréal, Haropa, La Poste, Icade, St Laurent Gastronomie, Kyriad hôtel Orly. Ces entretiens ont eu pour objectif de faire le point sur les projets des acteurs et d'identifier avec eux les enjeux d'articulation avec les chantiers conduits par l'EPA ORSA. Les conclusions de ces entretiens ont été débattues lors de l'atelier-projet réuni le 5 février 2020.

4 - Actions de la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Depuis près de 20 ans, le Codev du Val-de-Marne anime, avec les collectivités locales et leurs partenaires universitaires, scientifiques et économiques, une démarche de « territoire de projets » : la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Elle prend notamment appui sur la présence dans les villes du « val-de-Bièvre » de plusieurs établissements de l'Université Paris-Saclay (campus santé autour de la faculté de médecine et des hôpitaux universitaire du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif, et campus d'ingénieries à Cachan, autour de l'IUT de l'Université Paris-Saclay et de plusieurs Grandes écoles d'ingénieurs).

En 2019, les actions conduites ont eu pour objectifs de faire avancer les projets du campus santé Paris-Saclay, au travers le suivi et l'animation des travaux conduits dans le cadre du « contrat d'intérêt national (CIN) Santé/VSB », signé en 2016.

Deux comités de pilotage ont été organisés sur l'année 2019, le 6 mai 2019 et le 6 novembre 2019.

En lien avec ces chantiers opérationnels, le Codev a poursuivi l'organisation du cycle de rencontres des Entretiens de Sceaux, organisés en partenariat avec la Ville de Sceaux et l'Association des Villes universitaires de France. Ces rencontres semestrielles sont destinées à tous ceux qui s'intéressent à la place de l'université dans la ville et qui, dans cet objectif, agissent, initient, portent ou accompagnent des projets.

Deux sessions ont été organisées en 2019 : mardi 4 juin 2019 sur le thème « Territoire apprenant, id est ? » et vendredi 22 novembre 2019, sur le thème « Villes et Universités : faire ensemble ? », avec la participation de Thierry Mandon, ancien Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Activité année 2020

L'année 2020 est singulière à maints égards. Avec un rendez-vous démocratique majeur au plan local mais avec aussi des questionnements croissants sur les stratégies à mener en matière de développement urbain et économique, elle constitue une année « charnière », impliquant pour le Codev l'ouverture et l'animation de nouveaux espaces de débats. La pandémie du covid19 – symptôme d'un dérèglement environnemental mondial et de la montée des risques qui pèsent sur les territoires – ainsi que ses conséquences aux plans urbain, économique et social, immédiates et liées aux mesures sanitaires mises en place à partir de la mi-mars ou de moyens et longs termes, impliquent, plus que jamais, une « révision » en profondeur de nos modes de penser et de faire la ville et le développement.

Pour le Codev, les mesures sanitaires du 2e trimestre 2020 ont conduit au report de plusieurs organisations prévues au printemps 2020 (ateliers du CCAES, rencontres prospectives Territoires de demain ou des Entretiens de Sceaux). Le travail a pu se poursuivre sur les missions de suivi de projets, comme ceux de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Il a permis aussi le développement de nouvelles réflexions portant les conséquences de la crise pour nos territoires et sur de nouvelles initiatives du Codev.

1 - Comité éditorial, ateliers et assemblée annuelle « Grand Paris, la fin d'un cycle et maintenant ? 2021-2040 : quels (nouveaux) chemins (de développement) pour le Val-de-Marne ? »

Le Codev du Val-de-Marne propose en 2020 un grand chantier pour faire le point sur les dynamiques d'aménagement et de développement, dans un contexte marqué par d'importantes évolutions.

Des clignotants d'alerte se sont allumés ces dernières années ou derniers mois, illustrés notamment par les interrogations et remises en cause de grandes opérations d'urbanisme. Des questionnements sont partagés aussi sur les effets, au plan des équilibres sociaux, économiques et urbains, des dynamiques d'aménagement et de développement induites par les chantiers du Grand Paris. La crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la pandémie du covid19 peut en outre avoir d'importantes conséquences sur la production urbaine, encore mal appréhendées.

Les conséquences de remises en cause des projets urbains engagés peuvent être lourdes d'effets, pour les aménageurs publics et privés en premier lieu mais aussi pour la réponse aux dysfonctionnements de l'agglomération parisienne (mal logement, besoin d'équipements, etc.).

Dans ce contexte, le Codev du Val-de-Marne initie une démarche de réflexions et de débats avec l'ensemble des acteurs du Val-de-Marne. Elle a deux objectifs : remettre les pendules de l'aménagement « à l'heure » du défi climatique et partager à nouveau une culture commune entre tous ses protagonistes (habitants, entrepreneurs, acteurs sociaux, élus, opérateurs) ; redéfinir un nouveau « projet mobilisateur » global, après celui du Grand Paris.

La première étape de cette démarche sera de partager un état des lieux et d'ouvrir une réflexion commune sur les enjeux de la période. Où en sommes-nous dans les dynamiques d'aménagement et de développement ? Quels sont les questions nouvelles ? Comment intégrer le monde demain (résilience face aux chocs climatiques, accueil des migrations, mutations économiques) et « construire le récit de la transition » ? Quelles nouvelles perspectives communes et positives de développement ; quels nouveaux modèles de croissance pour le Val-de-Marne ? Quelles initiatives pour « réaligner le local et le métropolitain » ou comment parvenir à parler localement, dans la proximité, des enjeux métropolitains ? Comment réinventer nos pratiques collectives ? Par exemple, quelles articulations entre initiatives des acteurs économiques et sociaux et actions des collectivités publiques ; comment intégrer le futur dans nos délibérations collectives ? Dans un second temps, la démarche aura pour objectif de proposer de « nouveaux chemins ».

Après un temps de réflexion conduit en mai/juin avec les membres du comex et des personnalités associées, l'assemblée plénière 2020, qui sera réunie à la fin de l'année 2020, en fonction du contexte

de la crise sanitaire et des possibilités de réunions, visera à tirer, avec l'ensemble des membres du Codev, de premières directions de ce chantier de réflexions et de propositions.

2 - Ateliers du Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels (CCAES)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte Cap 2024, initiée en 2019, le Codev du Val-de-Marne proposera cette année de nouveaux « ateliers-projets » et de nouveaux groupes de travail thématiques, permettant de poursuivre la dynamique d'association des acteurs du territoire aux projets de l'EPA ORSA.

Un premier atelier-projet s'est tenu le 5 février matin et a porté sur le pôle d'Orly. Il a eu pour objectif de partager l'avancée des opérations d'aménagement initiées par l'Etablissement public, mais également à rouvrir le débat avec les acteurs de ces territoires sur les questions posées par ces transformations, ainsi que d'anticiper collectivement et de prendre en charge dans ces projets, les conséquences de la « transition » environnementale, économique et sociale.

Un second atelier portera sur le secteur de la Vallée de la Seine, dans le courant du 2e semestre 2020.

Par ailleurs, le Codev du Val-de-Marne installera au printemps un nouveau groupe de travail, sur une thématique identifiée conjointement avec l'EPA ORSA : les « rez-de-chaussée actifs ». Elle traverse l'ensemble des opérations de l'EPA ORSA et pose, une nouvelle fois, la question de l'implication des acteurs du territoire dans leur mise en œuvre.

La réflexion sur ce sujet et des consultations ont été engagées début 2020. Le groupe de travail, qui associera les acteurs de la vie locale (association, organisation de locataires, organisations sociales et économiques...) aura pour feuille de route de partager un état des lieux (enjeux, besoins, expériences et pratiques innovantes) puis de réfléchir aux initiatives qui pourraient être envisagées localement et proposer à l'EPA ORSA des pistes de travail.

3 - Chantiers du « campus urbains » de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, les sites universitaires sont largement disséminés et « insérés » dans les espaces urbains. Cette singularité invite à renforcer le rapport entre Ville et Université ainsi qu'à exploiter ces présences universitaires et scientifiques au bénéfice de la vie urbaine, sociale et du développement économique.

D'ores-et-déjà, dans chacune des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre, de nombreux acteurs concourent à la vie étudiante, à l'accueil d'activités innovantes et à l'hybridation entre les présences d'activités de formation et de recherche, d'une part, et la vie urbaine et économique du territoire, d'autre part : initiateurs et animateurs de tiers lieux, d'espaces de coworking ou dédiés aux jeunes entreprises innovantes ; animateurs de résidences d'hébergement pour étudiants ; acteurs associatifs... Un premier recensement en a compté plusieurs dizaines (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises ou tiers lieux ; résidences pour étudiants, ...).

Un premier atelier organisé début 2019, avec la participation d'une 60taine d'acteurs du campus urbain, a eu pour objectif d'engager une réflexion collective et une démarche de projets pour valoriser davantage cette caractéristique de campus urbain et accompagner cette dynamique d'acteurs et de projets, au profit de l'ensemble de ceux qui habitent, étudient et travaillent dans le territoire.

Les pistes de travail ressorties de ce 1er temps d'échange ont montré que la dynamique des acteurs – mise en réseau, valorisation des initiatives, mobilisation des compétences des uns ou des autres pour l'enclenchement de nouvelles démarches ... - pouvait être, par elle-même, le moteur d'une démarche de développement territorial. Elle représente un écosystème fécond de projets, une sorte de « plateforme territoriale de codéveloppement » par les acteurs.

En 2020, le Codev poursuit ce travail d'animation, via :

- le suivi du Contrat d'intérêt national (CIN) Santé VSB et l'organisation de rencontres régulières entre l'ensemble de ses acteurs (Villes, Département, EPT, Acteurs universitaires). Il comprendra notamment un accompagnement des projets présentés dans le cadre du CPER et du Plan de relance ;
- l'organisation de rencontres régulières des acteurs du campus urbain de la VSB ;
- la réunion de nouvelles sessions des Entretiens de Sceaux.

Activité année 2021 – Propositions de travail

1- Conférence d'acteurs « 2020 – 2040 - Coopérer pour mieux agir »

Dans le prolongement de l'assemblée annuelle 2020, le Conseil de développement du Val-de-Marne prévoit de mettre en place et d'animer une conférence d'acteurs. Elle sera constituée à la fin de l'année 2020, via un « appel à participer ».

La conférence d'acteurs sera animée en partenariat avec l'Institut Paris Région, laquelle accompagnera la réflexion de la conférence d'acteurs par des apports méthodologiques sur trois séries de sujets :

- Enjeux environnementaux & développement urbain : Densification, oui – à quelles conditions ? Anticipation des crises /résilience, quels sujets ? quelles révisions ? quels plans d'action ?
- Réalité des entreprises & aménagement du territoire : Nouvelles organisations économiques et du travail (réseaux...) et nouvelles réponses des territoires (parcours...) ?
- Globalisation & vivre-ensemble : Ville-monde oui mais comment renforcer les solidarités locales ?

Les conclusions de ces travaux, conduits sur le 1er trimestre 2021, seront partagés avec les membres du Codev et le Conseil départemental lors d'une rencontre organisée au printemps 2021.

2 - Travaux 2021 du Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels d'Orly Rungis Seine Amont : « Ville et Santé »

La santé est une dimension fondamentale de l'urbanisme, passée cependant au second plan dans la réflexion des urbanistes au cours de ces dernières décennies, au détriment d'autres enjeux (attractivités, performances, etc.)

Cette dimension santé reprend de l'importance, avec la montée des préoccupations environnementales et avec une attention accrue envers le « milieu » et sur l'impact des activités humaines et de l'habitat sur nos écosystèmes.

Par ailleurs, la crise sanitaire du premier semestre 2020 a mis en lumière de façon inédite et forte l'articulation entre Ville et Santé, en soulignant des problématiques majeures : accès aux services de santé, adaptabilité des offres urbaines à une « vie en temps de crise », etc.

Elle a contribué à remettre au premier plan l'enjeu d'un cadre urbain qui concoure au « bien-être » (au « care », pour reprendre une expression anglosaxonne) dans toutes ses dimensions : santé personnelle et épanouissement à tous les âges de la vie, bien vieillir, santé au travail, etc.

Ces dimensions « implicites » des projets urbains pourraient ainsi redevenir « explicites » et remonter dans l'ordre des priorités de la fabrique urbaine. Elles répondent aux attentes croissantes des habitants et futurs usagers des nouveaux quartiers urbains, ainsi que des Collectivités locales. Elles représentent également, et de façon désormais irréfragable, un des éléments de la « résilience » des Villes aux crises liées au dérèglement climatique. Dans cette perspective, la démarche de l'EPA ORSA peut être exemplaire dans un lien renoué entre santé et urbanisme.

« Expliciter » l'enjeu du « bien-être » dans la production urbaine sur le territoire de l'opération d'intérêt national d'Orly-Rungis Seine-Amont, identifier les réponses spécifiques nécessaires et impliquer les acteurs dans leur mise en œuvre, porter l'ambition de démarches architecturales et urbaines exemplaires et innovantes... seront ainsi les objectifs d'un nouveau cycle de travail du Conseil consultatif des acteurs économiques et sociaux à compter de l'année 2021.

Le comité de pilotage du CCAES sera saisi cette année de ces propositions afin d'en débattre. La démarche du CCAES comprendra 3 séries d'initiatives :

1 – Caractériser « l'enjeu santé » dans la Grande Opération d'Urbanisme d'Orly Rungis Seine Amont : quelles spécificités démographiques (vieillesse, place des jeunes, de la petite enfance, des familles monoparentales...), quel « état de santé », quelles inégalités éventuelles en matière de santé, quel accès à l'offre de soin, quelles expositions spécifiques à des risques sanitaires ou quelles vulnérabilités, etc.. Conduite à partir de l'expérience de territoires ayant mené à bien des projets territoriaux de santé, adossée aux actions des Villes et à leurs contrats locaux de santé (CLS), cette démarche sera corrélée avec la production urbaine de l'EPA ORSA.

2 – Travailler avec les acteurs de la santé du territoire (APHP, cms, cliniques privées, ehpad, médecin de ville, pharmacien, etc.) à leur place et leurs développements éventuels dans les projets urbains et conçus par l'EPA ORSA, ainsi qu'à leurs « prescriptions » pour ces nouveaux quartiers.

3 – Poursuivre une réflexion collective sur l'innovation dans la production urbaine et architecturale dans un objectif de santé, tant passive (performance de l'habitat au plan de la qualité de l'air, sonore,...) qu'active (caractère bénéfique pour la santé des usages favorisés par la configuration des habitats et du cadre urbain) : benchmark, auditions, partages d'expériences. Cette réflexion pourrait conduire à l'organisation par l'EPA ORSA, dans le cadre de ses projets, d'appels à projets innovants en faveur d'un cadre urbain favorable à la santé, conduits en partenariat avec les acteurs du CCAES.

Ces démarches seront articulées avec les actions des volets stratégies territoriales et environnementales du programme d'ingénierie stratégique de l'EPA ORSA.

En complément de ce programme Ville – Santé, déployé sur la période 2021-2023, le CCAES poursuivra ses missions d'information des acteurs économiques, sociaux et culturels sur l'avancée des projets de l'EPA ORSA, de débats sur leurs impacts et de mobilisations en faveur de dynamiques collectives : réunions régulières du comité de pilotages associant les organisations économiques et sociales ainsi que les grandes entreprises du territoire ; organisations d'ateliers-projets sur les grands sites projets ; organisations de nouvelles éditions des « états généraux des acteurs économiques, sociaux et culturels d'Orly-Rungis Seine-Amont ».

3 – Animation du partenariat Villes / Acteurs universitaires et économiques dans la Vallée Scientifique de la Bièvre : accompagnement des dynamiques des campus de l'Université Paris-Saclay dans le Val-de-Marne.

Le Codev prendra deux initiatives nouvelles en 2021. Elles s'ajoutent aux travaux liés au suivi du « CIN » Santé VSB.

- Une table-ronde sur les nouvelles configurations du Campus de Cachan.

La suggestion de cette table-ronde a été formulée par l'EPF-Ecole d'ingénieurs et par Sanofi.

Elle sera organisée, bien entendu, en partenariat avec la Ville de Cachan, mais également en partenariat avec l'EPT (au titre du programme « Territoire d'Industrie »).

Le Campus de Cachan opère une mutation importante. Elle est conduite par la Ville de Cachan avec les habitants et l'ensemble des acteurs du campus. Plusieurs écoles d'ingénieurs (EPF...) viennent s'y implanter, aux côtés de l'IUT de l'Université Paris-Sud et de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics. Au sein de la Vallée Scientifique de la Bièvre, le Campus de Cachan affirme son orientation sur la formation initiale et continue, la R&D et l'innovation pour les Industries de demain, couvrant la plupart

des domaines technologiques auxquelles elles font appel (robotique, électronique, systèmes informatiques, intelligence artificielle, etc.)

Cette table-ronde associerait les établissements du Campus de Cachan (Université Paris Saclay et Paris Sud, Ecoles) ainsi que les industriels présents sur le périmètre de la Vallée Scientifique de la Bièvre ou son environnement proche (Sanofi, Valotec, Sorin...). Elle aurait pour objectif de partager les réalités nouvelles du Campus, ainsi que d'explorer les enjeux de partenariats.

- L'organisation des 7e assises de la VSB, sur le thème des campus de l'Université Paris-Saclay dans la VSB.

Ils pourraient constituer, pour les nouveaux élus, un temps d'appropriation du projet de la VSB et des enjeux d'une démarche partenariale, articulée avec celle de l'Université. Ils représenteront aussi un temps de visibilité métropolitaine sur les sites de Paris-Saclay dans la VSB, avec notamment son pôle santé majeur.

4 – Poursuite du cycle des Rencontres prospectives « Territoires de demain »

Ces rencontres prospectives sont organisées en partenariat avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) : la dernière session remonte au 21 janvier 2020. Le cycle a été interrompu par la crise sanitaire.

La reprise du cycle est envisagée autour de thématiques liées à l'actualité : quelles conséquences durables de la crise sanitaire sur le « faire société » ; quelles conséquences pour l'organisation d'un EPT ?